

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la
Commune de
LESCUN
Séance du 24 mars 2023

Nombre de Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Date de convocation : 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Lescun, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Danielle GAY, Maire.

Présents : Mme GAY Danielle, Mme POMPIGNAC Maud, Mme CAUSSANEL Marlène, M. DRILHOLE Patrick, Mme ASSERQUET Françoise, Mme RACHOU Mégane, Mme LARRIEU Jacqueline
Absents : Mme LOPEZ Hélène, M. METZGER Vincent, M. RACHOU Patrick,
Procurations : M. RACHOU Patrick à Mme POMPIGNAC Maud
M. METZGER Vincent à Mme LARRIEU Jacqueline
Secrétaire de séance : Mme CAUSSANEL Marlène

2023-D15 Objet : Affectation des résultats – Budget Camping du Lauzart

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Danielle GAY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	57 229,69
- un déficit reporté de :	43 549,83
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 679,86
- un excédent d'investissement de :	63 493,53
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	63 493,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	13 679,86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	13 679,86
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	63 493,53

Acte certifié exécutoire,
Danielle GAY
Maire

